

VOTRE SYNDICAT DE RIVIÈRE ÉVOLUE



1107
SURFACE DU
BASSIN VERSANT
(en km²)

580
LINÉAIRE DE
COURS D'EAU
SOUS COMPÉTENCE
(en km)

447
LINÉAIRE DE
COURS D'EAU
SOUS PPG (en km)

333
ZONES HUMIDES
POTENTIELLES
(en km²)

92.653
POPULATION
STATUTAIRE

6
E.P.C.I.

110
COMMUNES

Propriétaire en bord de rivière
Des droits mais aussi des devoirs

Le travail réalisé par le SYMBA ne se substitue pas aux droits et aux devoirs des propriétaires riverains.

Le propriétaire riverain dispose d'un droit de propriété : lorsqu'un cours d'eau délimite deux propriétés, chaque riverain est propriétaire de la berge et du fond du lit du cours d'eau jusqu'à sa moitié.

le propriétaire riverain a l'obligation d'entretenir régulièrement le cours d'eau (Art. L215-14 du Code de l'Environnement)

Cet entretien régulier se traduit par des actions légères, ponctuelles et régulières.

Glossaire

E.P.C.I. : Établissement Public de Coopération Intercommunale, il s'agit des communautés de communes et des communautés d'agglomération

PPG : Programme Pluriannuel de Gestion, c'est le document qui décrit l'état des lieux de nos cours, les objectifs de gestion visés pour aboutir à tous les travaux prévus pour atteindre ces objectifs.

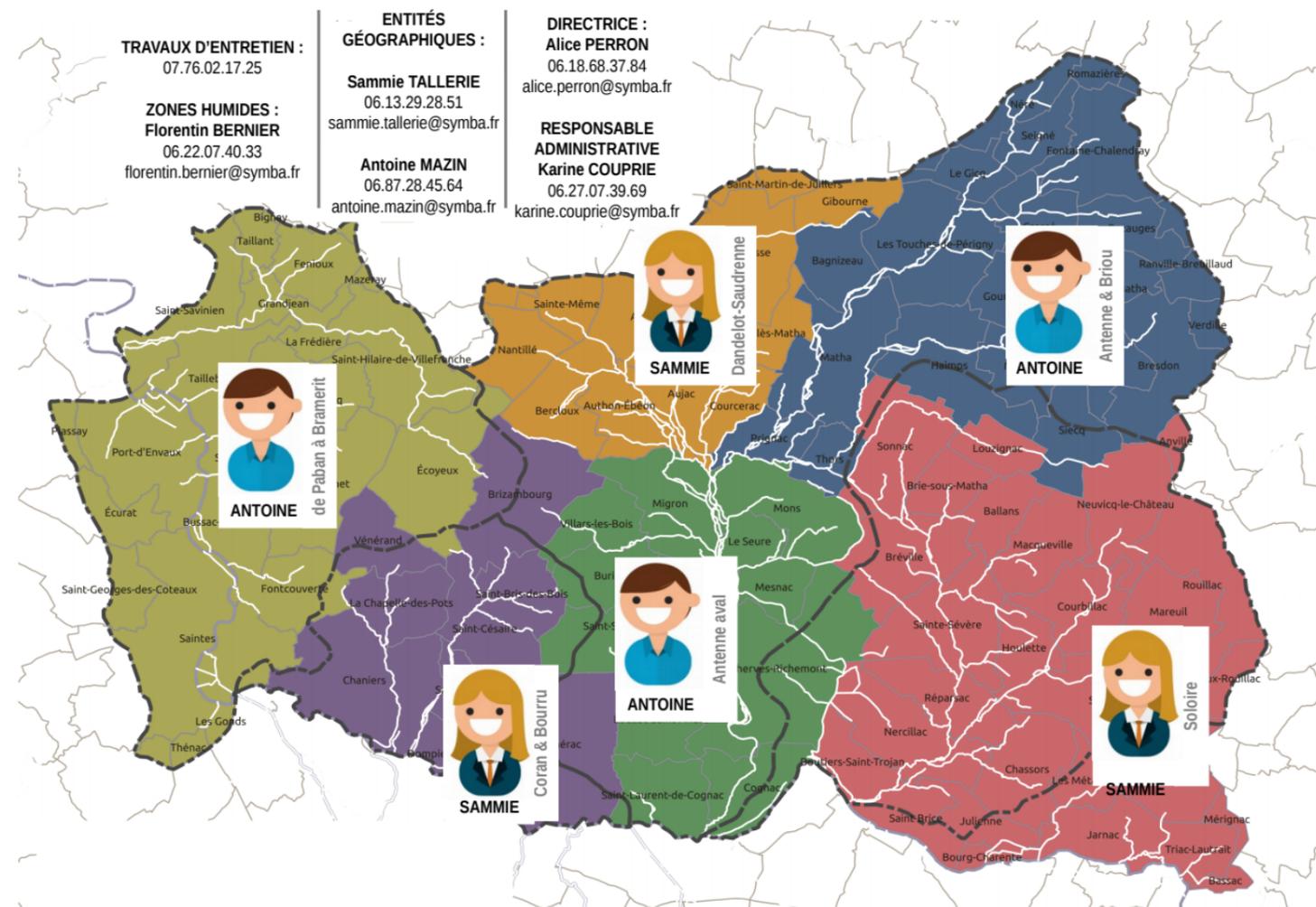
Les missions historiques du SYMBA

Depuis sa création en 1998, le SYMBA s'attache à coordonner les travaux sur nos cours d'eau afin de restaurer leur bon état écologique :

- Entretien de cours d'eau
- Plantations en bord de rivières
- Aménagement pour les poissons migrateurs
- Arrachage de plantes envahissantes
- Renaturation de cours d'eau

Votre vice-président du Paban au Bramerit :

Stéphane TAILLASSON
06.71.42.39.07
stephane.taillasson@club-internet.fr



De nouvelles missions pour la préservation de nos Zones Humides

Suite aux crues par ruissellement en juin 2018 et novembre 2020, nous avons pu observer l'importance du rôle joué par les zones humides. Les élus ont donc décidé de se saisir de ce sujet et engagé plusieurs actions :

- Réaliser l'inventaire de ces zones humides sur les secteurs soumis à ces inondations
- S'engager dans un appel à projet (Entente pour l'eau) de restauration des zones humides des têtes de bassins versants
- Proposer de réaliser les inventaires de zones humides en plein, sur prestation auprès de nos adhérents pour les aider à les protéger dans le cadre de leurs documents d'urbanismes

Des recrutements à la hauteur des ambitions

Le SYMBA aujourd'hui c'est 1 directrice, 3 techniciens de rivière, 1 technicien Zones Humides et 1 responsable administrative.

Demain, 1 nouveau technicien de rivière ainsi que 3 techniciens d'inventaire des zones humides (mission de 2 ans) viendront renforcer la structure.

Cette ambition permettra d'exercer pleinement les compétences GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des Inondations) et de développer les nouvelles missions zones humides.